

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 21 septembre 2020 à 20h

En raison de la situation actuelle qui prévaut concernant la COVID-19, le gouvernement provincial a adopté une directive le 15 mars 2020 permettant la tenue des séances de Conseil sans la présence du public et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. La présente séance peut être visionnée par webdiffusion en direct et en différé.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Tous les membres du Conseil sont présents comme suit :

- Son Honneur le maire Georges Bourelle est présent en personne.
- Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss sont présents à distance par système de transmission vidéo.

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques sont présents en personne.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 21 septembre 2020

2020-09-272 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 21 septembre 2020, tel que soumis.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Son Honneur le maire fait une déclaration.

(version intégrale bilingue)

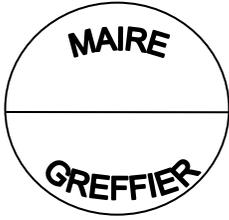
*Bonsoir à tous et à toutes,
Good evening everyone,*

Si la pandémie a perturbé nos habitudes et nos vies depuis l'hiver dernier et continue malheureusement de le faire, notre administration a néanmoins continué de veiller à la bonne gestion des affaires de notre ville.

Au-delà des affaires courantes, où il est de mise de souligner le travail de l'administration et de toutes les équipes de la Ville pour assurer des services de qualité dans des conditions plus contraignantes à cause de la COVID-19, trois dossiers majeurs ont aussi interpellé les membres du conseil municipal.

I would like to update you on three major projects – the construction of a sound wall along the south side of Highway 20, the revitalization of Centennial Park and the Lord Reading property, and the actions we are taking to recuperate the 2 million dollars that the Montreal Agglomeration has overtaxed us with for 2020.

As for the sound wall, we have also had a big surprise from Transport Québec, as the budget for this project has more than doubled from 20.5 to 46.6 million dollars.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il s'agit d'une augmentation substantielle alors que le ministère des Transports en est seulement à l'étape de l'étude d'avant-projet préliminaire. Or, il y a cinq ans, le ministre à l'époque avait garanti qu'il n'y aurait pas de dépassement de coûts et que le budget serait respecté.

En 2015, la Ville avait obtenu du ministre en titre une entente avantageuse où la participation financière municipale devait être d'environ 5 millions de dollars au total, soit 25 % des coûts de réalisation. Il s'agissait déjà d'un engagement majeur pour notre ville, compte tenu de l'importance relative de notre budget pour une telle dépense.

Since my election in 2013, I have maintained the necessity of a citizens' consultation and approval for a financial participation of the City in view of the sanitary, geographic and financial impact of this MTQ-driven project, especially since surveys have shown that our community is deeply polarized on the pertinence of such a wall.

The skyrocketing costs make the social acceptability of this project even more difficult. After all, this is an issue of public health which would normally be the responsibility of higher levels of government.

Dès que le ministère des Transports aura finalisé sa proposition pour le mur antibruit, j'ai demandé qu'il en fasse une présentation publique à nos citoyennes et citoyens pour que nous ayons toute l'information pour prendre une décision éclairée. Nous vous tiendrons au courant de la suite.

Un autre dossier important concerne la revitalisation du parc Centennial et la propriété Lord Reading, qui comptent parmi les principaux joyaux publics de Beaconsfield.

The Reimagining Space project is now well defined, and we are continuing to work on its realization. To this end, Municipal Council is asking tonight for significant federal and provincial grants to revitalize Centennial Park and the Lord Reading property.

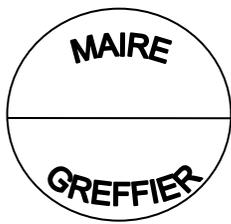
The project aims to establish a multipurpose centre with a library, encourage access by active transport and relocate the parking lot to the roadside along Beaconsfield Boulevard. A fundraising campaign to obtain private contributions would also be organized.

The participatory consultations held in 2019 made it possible to reach a clear consensus that these exceptional sites must be revitalized and that the project should be a vehicle for sustainable development and quality of life, but that the implementation depends on funding by higher levels of government and private contributors.

In this way, we could reduce our contribution by two thirds with federal and provincial government grants, and even more so with private donations.

Ces contributions publiques et privées sont essentielles pour l'exécution de ce projet afin de respecter la capacité de payer des contribuables et de réaliser un projet de qualité. Encore là, nous vous tiendrons au courant de tous les développements majeurs.

L'autre important dossier qui nous préoccupe est celui des quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Dès le budget 2020, nous avons constaté que notre contribution augmentait de manière inexplicable de 2 millions de dollars. Vérification faite, nous avons raison.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Depuis, nous avons payé notre contribution sous protêt afin de pouvoir récupérer cette somme importante et payée inutilement, je vous le rappelle.

Our discussions with the Agglomeration and the government have not yet resulted in obtaining the reimbursement we requested. At the beginning of this year, we have mandated a lawyer in order to safeguard our rights and obtain compensation. Again, we will keep you informed on the evolution of this dossier in a timely manner.

The importance of our actions is compounded by the fact that the 2 million dollars paid too much to the Montreal Agglomeration for regional services will be collected again next year if we do not obtain the necessary adjustment. For me as well as for the members of Council, it is unacceptable to tolerate this injustice caused by unfair calculation methods used for determining the proportionate shares.

Finally, considering the resurgence of the COVID-19 contagion, I urge you to be extremely careful and to respect the government orders. Though difficult, all the sacrifices that we are making together, save lives. Let's continue to behave responsibly – it is the only way to come out of this eventually.

Bonne assemblée.

La greffière annonce le début de la période de questions. Les questions du public pour la séance devaient être acheminées par courriel à greffe-registry@beaconsfield.ca, avant midi, lundi 21 septembre 2020.

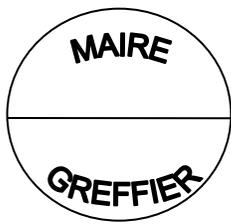
Une résidente demande pourquoi il y aurait des frais de déplacement et autres dépenses afférentes à rembourser pour la participation à la Conférence virtuelle des collectivités durables de la Fédération canadienne des municipalités prévue au point 30.12, alors qu'il s'agit d'une conférence virtuelle. Elle demande également en quoi consiste l'autorisation de signer et soumettre pour approbation une modification au calendrier de conservation relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente prévue au point 60.2. Elle demande aussi de plus amples explications sur les mandats à Me Marc-André LeChasseur pour construction illégale et usage non conforme prévus aux points 60.3 et 60.4. Elle demande également ce qui arrivera au projet du centre multifonctionnel si une ou plusieurs des demandes de subvention prévues aux points 60.6 à 60.9 sont refusées et si dans ce cas le projet sera remis à une date ultérieure ou si une autre solution sera envisagée, comme par exemple la rénovation de l'édifice Centennial ou au moins l'entretien minimum de cet édifice qui laisse à désirer.

Son Honneur le maire indique qu'il n'y a pas de frais de déplacement ou autres, il s'agit d'un titre générique qui est utilisé par le Conseil. Il indique que l'autorisation mentionnée au point 30.12 permettra que les documents numérisés en conformité avec la Politique de numérisation de la Ville de Beaconsfield ainsi que certains documents en version électronique soient reconnus dans le Calendrier de conservation de la Ville, en conformité avec les règles de la BAnQ. Concernant les mandats à Me Marc-André LeChasseur, il indique que sur Lakeview, le citoyen a fait un agrandissement non autorisé et sur Church le propriétaire gère un chenil dans un secteur situé dans une zone résidentielle. Concernant la question sur le projet multifonctionnel, il indique qu'il s'agit d'une question hypothétique pour le moment et elle sera traitée en temps et lieu.

Une résidente demande quand est ce que les rampes à bateau rouvriront.

Son Honneur le maire indique que les rampes sont ouvertes pour les petites embarcations.

Un résident demande si la Ville a écrit au ministre des Transports du Québec pour l'aviser que le ministre Poëti avait garanti qu'il n'y aura pas



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

de dépassement de coûts, que le budget serait respecté et que les coûts de Beaconsfield n'excèderont pas 5 millions. Il précise que le ministre Poëti a garanti le 3 septembre 2015 que les coûts de Beaconsfield pour le mur anti-bruit n'excèderont pas 5 millions. Il demande également quels sont les plans de Beaconsfield pour repayer le prêt pour la démolition et reconstruction du chalet Beacon Hill prévu au point 40.3. Il demande aussi combien le prêt de 1 605 000,00 \$ pour la démolition et reconstruction du chalet Beacon Hill coûterait à chaque propriétaire à Beaconsfield par année si les coûts sont répartis à parts égales entre tous les propriétaires et s'ils sont amortis sur 20 ans.

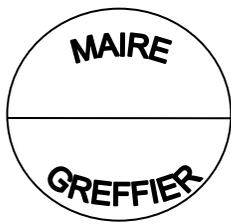
Son Honneur le maire indique que la Ville est encore dans l'attente du rapport final qu'il espère sera reçu avant l'année 2021. Il indique que le Conseil sera alors en position de questionner et de faire des commentaires sur le projet en question. Concernant le prêt pour le chalet Beacon Hill, il indique qu'il n'y a pas de plans pour l'instant étant donné que le projet n'a pas encore été formellement approuvé par les résidents. Il indique que le montant moyen de taxes serait de 19,43 \$ par contribuable. Le calcul est basé sur la valeur moyenne d'une propriété, par conséquent, la charge de 19,43 \$ variera dépendamment de la valeur de chaque propriété.

Un résident veut reporter le projet du chalet Beacon Hill jusqu'à ce qu'une consultation publique en bonne et due forme ait lieu pour les résidents de Harwood Gate et du district. Il ajoute que des consultations ont eu lieu avec d'autres groupes pour déterminer les besoins, mais aucune consultation n'a eu lieu avec les résidents directement affectés par les changements. Il trouve qu'il s'agit d'un manquement sérieux dans la procédure démocratique pour un projet de cette envergure.

Le résident admet que les détails du projet sont disponibles sur le site web. Cependant, il trouve que fournir de l'information ne vaut pas une consultation en bonne et due forme. Il ajoute qu'il croyait que le nouveau chalet serait relativement de la même grandeur que le chalet actuel, mais il été choqué d'apprendre d'un voisin que le nouveau chalet sera deux fois plus grand. Il a fait le tour des résidents de Harwood Gate et aucun des résidents n'était au courant de la taille du nouveau chalet et la plupart ont convenu que le chalet serait trop grand et qu'un chalet de cette taille devrait être dans une zone commerciale ou au parc Centennial. Le résident a joint à sa question une pétition comportant 49 signatures et demandant qu'une consultation avec les résidents de Beacon Hill ait lieu afin qu'ils puissent se prononcer sur les décisions entourant ce chalet.

Son Honneur le maire indique que la Ville a tenu une séance d'information au mois d'août qui est disponible sur le site internet et a tenu une procédure d'enregistrement écrite mise à la disposition des résidents. Le chalet, contrairement à ce qui a été présenté dans la pétition, n'est pas deux fois plus grand, mais plutôt 37% plus grand, ce qui a été déterminé après consultation d'associations qui utilisent ce chalet. La prochaine étape est l'appel d'offres. Son Honneur le maire ajoute qu'un certificat relatif aux résultats de la procédure d'enregistrement écrite des résidents habiles à voter pour le Règlement d'emprunt BEAC-134 pour le chalet Beacon Hill a été déposé à la séance du Conseil conformément à la loi. Il s'agit de la procédure prescrite et seulement deux signatures sur les 1440 signatures requises pour soumettre le règlement à un référendum ont été reçues. Le Conseil n'approuve pas un projet lors de cette séance et il reste encore du temps pour réviser le projet. Les commentaires peuvent encore être acheminés au Comité de culture et loisirs en vue de recommandations au Conseil.

Son Honneur le maire indique que deux autres questions concernant le chalet Beacon Hill ont été reçues, qu'il résume. Une question concerne l'aspect technique du projet seront traitées dans la foire aux questions sur le chalet Beacon Hill. Le second courriel indique que les associations utilisant le chalet demandent plus d'espace et plus de rangement. Le Conseil croit que l'espace supplémentaire 37% répondra aux besoins de toute la communauté. Les projets municipaux sont au bénéfice de toute la communauté de Beaconsfield et ne sont pas au bénéfice d'un seul secteur or quartier.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Un résident a remarqué que la destruction de certaines installations au parc Centennial et au Lord Reading Club a commencé et demande quel est l'objectif plus général de ces travaux. Il demande aussi quel est le budget et l'échéancier prévus ainsi que l'objectif à court terme pour ce projet. Il ajoute qu'en ces temps de difficultés financières et de restrictions publiques et personnelles, effectuer des travaux de construction sans consultation et avis du public est une mauvaise gestion du mandat du maire et il y aura des réactions et des actions.

Son Honneur le maire indique que la déconstruction de la grange est la première étape pour l'implantation de la Marina Beaconsfield. Il ne s'agit plus d'un club comme avant. L'objectif visé est de concentrer toutes les activités de la marina et d'éliminer les installations qui s'usent avec le temps et qui demandent constamment des rénovations coûteuses. La piscine et le club actuel vont aussi disparaître. Il y aura une capitainerie pour le remplacer. Il indique que le budget est d'environ 4,5 M\$ pour la Ville et un échéancier d'environ deux à quatre ans. Il indique que la Ville est loin de la construction étant donné que plusieurs étapes restent à franchir et pendant lesquelles les résidents vont définitivement être consultés tout au long du processus. Il ajoute que le Conseil espère être en mesure de consulter les résidents en 2021. Comme la Ville l'a fait depuis le début de ce projet, la Ville va continuer à informer les résidents au fur et à mesure de l'avancement des choses. Il ajoute que la Ville a besoin d'obtenir des subventions et l'approbation de la population, ce qui est la clé de tous les projets de la Ville.

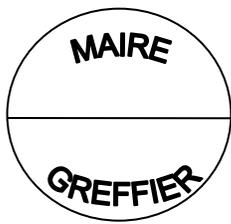
Son Honneur le maire ajoute que le Conseil a reçu sept autres courriels sur le sujet. Certains résidents expriment leurs opinions contre le projet. D'autres questionnent la nécessité d'une nouvelle installation. Son Honneur le maire maintient sa réponse comme quoi ce seront les résidents qui approuveront ou rejeteront les projets une fois que les plans sont présentés à la population. Quant à l'aspect financier, à ce stade du projet, il est trop tôt pour fournir un chiffre précis. Cependant, il tient à mentionner que le montant de 36 M\$ mentionné par un résident est totalement exagéré. Quant au besoin d'un nouveau centre multifonctionnel, même si les services en ligne vont continuer d'être offerts, le besoin pour un espace communautaire va toujours être important. La Ville a effectué de nombreuses études démontrant les besoins d'importants investissements dans les infrastructures existantes.

Un résident fait remarquer que la Ville de Beaconsfield est une ville qui préserve ses environnements naturels et demande comment ce projet respecte-t-il cet objectif.

Son Honneur le maire indique que la question fait partir des discussions récurrentes au Conseil, car c'est une préoccupation importante pour le Conseil. L'objectif est d'avoir le moins d'impact environnemental possible.

Des résidents posent plusieurs questions concernant le mur anti-bruit. En résumé, ils mettent en opposition ce projet avec d'autres projets de la Ville, laissant sous-entendre que la Ville pénalise certains résidents en réalisant ces autres projets au lieu de réaliser le projet du mur anti-bruit en priorité. Ils se questionnent aussi sur le mode de financement.

Son Honneur le maire tient à préciser qu'il n'est pas question de pénaliser quelques citoyens que ce soit. La Ville est en faveur de la santé de chacun. Il rappelle encore une fois que les citoyens auront l'opportunité de s'exprimer sur ce projet afin de l'approuver ou le rejeter, comme c'est le cas pour tout projet d'envergure. Pour ceux qui mettent en opposition les différents projets de la Ville, et certains visent plus particulièrement le projet IMAGINONS, la Ville n'a pas encore décidé de réaliser le projet. D'un autre côté, les actifs existants doivent tous être rénovés à gros prix. Il s'agit donc d'une question de coûts-opportunité. Le Conseil continuera d'évaluer les options et va consulter les résidents au moment requis. En ce qui a trait à l'affirmation selon laquelle la mairesse de Baie-d'Urfé aurait eu un consensus lorsqu'elle a présenté à son Conseil la possibilité de répartir la dépense du mur anti-bruit sur l'ensemble des payeurs de taxes, son Honneur le maire invite les résidents à communiquer avec la Ville de Baie-d'Urfé. Cependant, il saisit l'occasion pour expliquer la nuance entre les deux villes. Tout



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

d'abord, la Ville de Baie-d'Urfé a d'un côté aucun citoyen et un grand parc industriel qui comprend probablement plus de travailleurs que de citoyens. Cela génère énormément de revenus à la ville. Donc dans ce contexte, il est sûrement plus facile d'obtenir un consensus pour ce genre de projet que ce ne l'est à Beaconsfield où le côté nord est entièrement habité et ne comprend aucune industrie.

Un résident se questionne sur l'engagement du Conseil à continuer à se battre pour obtenir une meilleure entente avec le MTQ concernant le mur anti-bruit.

Son Honneur le maire affirme qu'il s'engage à défendre l'intérêt de tous les résidents de la Ville de Beaconsfield.

La période de questions se termine à 20 h 31.

10. PROCÈS-VERBAL

10.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 24 août 2020

2020-09-273 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 24 août 2020 à 20 h.

10.2 Approbation du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 24 août 2020, tenue le lundi 31 août 2020

2020-09-274 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 24 août 2020, tenue le lundi 31 août 2020.

20. AFFAIRES CONTRACTUELLES

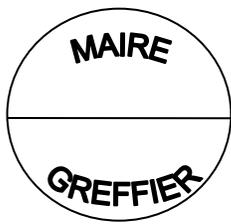
20.1 Octroi du contrat TP 2020-10 concernant la fourniture et transport de 2 200 tonnes de pierre concassée pour l'année 2021 avec quatre (4) options de renouvellement au plus bas soumissionnaire conforme, soit Carrière Dolomite (1996) inc., pour la somme de 39 687,07 \$, toutes taxes incluses

2020-09-275 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat TP 2020-10 concernant la fourniture et transport de 2 200 tonnes de pierre concassée pour l'année 2021 avec quatre (4) options de renouvellement au plus bas soumissionnaire conforme, soit Carrière Dolomite (1996) inc., pour la somme de 39 687,07 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-413-00-621.

20.2 Octroi du contrat TP 2020-11 concernant la collecte des déchets, matières organiques et déchets volumineux pour les années 2021, 2022 et 2023 avec deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune au soumissionnaire unique et conforme, soit Services Ricova inc, pour la somme de 3 204 821,31 \$, toutes taxes incluses

2020-09-276 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat TP 2020-11 concernant la collecte des déchets, matières organiques et déchets volumineux pour les années 2021, 2022 et 2023 avec deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune au soumissionnaire unique et conforme, soit Services Ricova inc, pour la somme de 3 204 821,31 \$, toutes taxes incluses; et



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense aux codes budgétaires 02-451-00-436, 02-452-30-436, 02-451-00-436.

- 20.3 Rejet des soumissions concernant le contrat 559-20-GC pour la réfection des talus en pierres plates du viaduc St-Charles
-

2020-09-277 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de rejeter les soumissions concernant le contrat 559-20-GC pour la réfection des talus en pierres plates du viaduc St-Charles.

30. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 21 septembre 2020 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 13 août 2020 au 23 août 2020 et du 25 août 2020 au 9 septembre 2020, pour un déboursé total de 2 956 729,00 \$
-

2020-09-278 **CONSIDÉRANT** les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'approuver la liste des comptes à payer au 21 septembre 2020 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 362 658,89 \$; et

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 13 août 2020 au 23 août 2020 et du 25 août 2020 au 9 septembre 2020, totalisant 2 108 911,13 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux, les frais bancaires et le service de la dette, totalisant 485 158,98 \$; et

Que tous ces paiements, totalisant 2 956 729,00 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.

- 30.2 Ordonnance pour vendre les immeubles comportant des soldes de taxes impayées pour 2018 et 2019 aux enchères publiques et dépôt par le trésorier de la liste de ces immeubles
-

2020-09-279 Le Conseil prend acte du dépôt, par le trésorier, d'une liste d'immeubles comportant des soldes de taxes impayées pour 2018 et 2019;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'ordonner à la greffière, ou en son remplacement, la greffière adjointe, de procéder à la vente aux enchères publiques de ces immeubles le 20 décembre 2020 à 14 h dans la salle du Conseil, située au 303, boulevard Beaconsfield à Beaconsfield; et

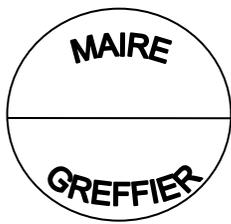
D'autoriser la greffière adjointe, ou en son remplacement, le trésorier, à formuler l'offre initiale, au nom de la Ville, pour un montant équivalant aux taxes, intérêts et frais dus à la Ville et à d'autres intervenants, le cas échéant, ainsi que les frais de cour afférents à un jugement de distribution, le cas échéant.

- 30.3 Approbation d'un appui financier de 1 545,92 \$ selon l'Entente Services aux sinistrés entre la Ville de Beaconsfield et la Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec pour la période couvrant les mois d'octobre 2020 à septembre 2021
-



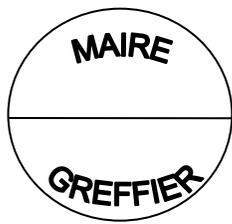
Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 2020-09-280 CONSIDÉRANT la résolution 2018-09-356 adoptée à la séance du 24 septembre 2018 relativement à une entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge concernant des services aux sinistrés dans le cadre de mesures d'urgence;
- CONSIDÉRANT que par cette entente, la Ville s'est engagée à verser une contribution annuelle, pour la période couvrant les mois d'octobre 2020 à septembre 2021, de 0,08 \$ per capita pour un montant total de 1 545,92 \$ pour les services lors de sinistres majeurs pour la population de son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec a soumis la demande annuelle pour la période couvrant les mois d'octobre 2020 à septembre 2021 pour un montant total de 1 545,92 \$;
- Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 1 545,92 \$ selon l'Entente Services aux sinistrés entre la Ville de Beaconsfield et la Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec pour la période couvrant les mois d'octobre 2020 à septembre 2021; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-231-00-499.
- 30.4 Approbation d'un appui financier de 500 \$ à l'Association d'entraide d'arthrite de l'Ouest-de-l'Île (AWISH) pour l'année 2020
-
- 2020-09-281 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 500 \$ à l'Association d'entraide d'arthrite de l'Ouest-de-l'Île pour l'année 2020; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.
- 30.5 Approbation d'un appui financier de 1 000 \$ au Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer pour l'année 2020
-
- 2020-09-282 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 1 000 \$ au Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer pour l'année 2020; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.
- 30.6 Approbation d'un appui financier de 2 000 \$ à Les amis de la santé mentale pour l'année 2020
-
- 2020-09-283 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 2 000 \$ à Les amis de la santé mentale pour l'année 2020; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.
- 30.7 Approbation d'un appui financier de 1 000 \$ au Parrainage civique de la Banlieue Ouest pour l'année 2020
-
- 2020-09-284 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 1 000 \$ au Parrainage civique de la Banlieue Ouest pour l'année 2020; et



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.
- 30.8 Approbation d'un appui financier de 1 500 \$ au Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île pour l'année 2020
-
- 2020-09-285 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 1 500 \$ au Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île pour l'année 2020; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.
- 30.9 Approbation d'un appui financier de 500 \$ au Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île pour l'année 2020
-
- 2020-09-286 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 500 \$ au Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île pour l'année 2020; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.
- 30.10 Autorisation d'une dépense additionnelle de 57 566,43 \$, toutes taxes incluses, concernant le contrat 544-19-GC pour un branchement de services au Centre récréatif
-
- 2020-09-287 **CONSIDÉRANT** la résolution 2019-10-371 adoptée à la séance du 22 octobre 2019 relativement à l'octroi du contrat 544-19-GC concernant un branchement de services au Centre récréatif au plus bas soumissionnaire conforme, soit Talvi Inc., pour la somme de 274 947,59 \$, toutes taxes incluses;
- CONSIDÉRANT** que des travaux supplémentaires, nécessaires à la réalisation du contrat 544-19-GC, engendrent des coûts imprévus pour la somme de 57 566,43 \$, toutes taxes incluses;
- Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser une dépense additionnelle de 57 566,43 \$, toutes taxes incluses, concernant le contrat 544-19-GC pour le branchement de services au Centre récréatif. Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le Conseil approuve la somme nécessaire à même son surplus réservé pour infrastructures.
- 30.11 Élection partielle du 6 décembre 2020 pour le district 6 - budget prévisionnel de 92 000 \$ et grille de rémunération
-
- 2020-09-288 **ATTENDU** l'avis de vacance au poste de conseiller municipal du district 6 donné lors de la présente séance de conseil;
- ATTENDU** que la date de l'élection partielle est fixée au 6 décembre 2020;
- ATTENDU** que, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le président d'élection de la Ville devra embaucher du personnel pour cette élection partielle et que des dépenses afférentes seront nécessaires;
- ATTENDU** qu'il n'y a pas de montant prévu pour une élection partielle au budget 2020;
- ATTENDU** que cette élection partielle est budgétée à un coût estimé de 92 000 \$;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de fixer la date du scrutin de l'élection partielle au 6 décembre 2020;

QUE le Conseil adopte les tarifs de rémunération pour les membres du personnel électoral tels que spécifiés aux Annexes A et B joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

QUE le trésorier soit autorisé à transférer du surplus réservé pour élection toute somme nécessaire pour pourvoir à la somme de 92 000 \$ pour la tenue de l'élection partielle.

30.12 Participation à la Conférence virtuelle des collectivités durables de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) du 20 au 22 octobre 2020, au coût de 70 \$, plus taxes par personne, et remboursement des frais de déplacement et d'autres dépenses afférentes

2020-09-289 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser la participation des conseillers Karen Messier et Roger Moss à la Conférence virtuelle des collectivités durables de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) du 20 au 22 octobre 2020, au coût de 70 \$ plus taxes par personne, et remboursement des frais de déplacement et d'autres dépenses afférentes sur présentation des pièces justificatives; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-111-00-311.

40. RÈGLEMENTATION

40.1 Adoption du Règlement BEAC-099-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-099 concernant le bien-être des animaux afin de modifier certains articles relatifs aux amendes »

2020-09-290 La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement BEAC-099-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-099 concernant le bien-être des animaux afin de modifier certains articles relatifs aux amendes ».

40.2 Adoption du Règlement BEAC-045-10 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats afin de modifier les amendes pour la démolition sans autorisation »

2020-09-291 La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

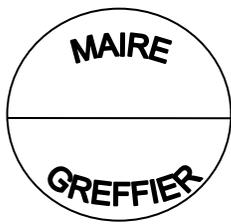
Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement BEAC-045-10 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats afin de modifier les amendes pour la démolition sans autorisation ».

40.3 Dépôt par le greffier du certificat relatif aux résultats de la procédure d'enregistrement écrite de 15 jours à compter du 2 septembre 2020 concernant le Règlement BEAC-134 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 605 000 \$ pour la démolition et la reconstruction d'un nouveau chalet au parc Beacon Hill »



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 2020-09-292 Le Conseil prend acte du dépôt par la greffière du certificat relatif aux résultats de la procédure d'enregistrement écrite de 15 jours à compter du 2 septembre 2020 concernant le Règlement BEAC-134 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 605 000 \$ pour la démolition et la reconstruction d'un nouveau chalet au parc Beacon Hill ».
- 40.4 Demande d'autorisation de corriger les nuisances au 21, Claude et de facturer le coût des travaux au propriétaire, en vertu du Règlement BEAC-033
-
- 2020-09-293 Considérant qu'un avis de 10 jours ordonnant de corriger les nuisances au 21, Claude a été envoyé au propriétaire, conformément au Règlement BEAC-033, mais que l'avis n'a pas été respecté;
- Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser le Service des travaux publics, en vertu du Règlement BEAC-033, article 11.3, à effectuer les travaux correctifs nécessaires au 21, Claude et à facturer le coût des travaux au propriétaire.
- 40.5 Demande d'autorisation de corriger les nuisances sur le lot vacant 6 266 766 (terrain sur Alton) et de facturer le coût des travaux au propriétaire, en vertu du Règlement BEAC-033
-
- 2020-09-294 Considérant qu'un avis de 10 jours ordonnant de corriger les nuisances sur le lot vacant 6 266 766 (terrain sur Alton) a été envoyé au propriétaire, conformément au Règlement BEAC-033, mais que l'avis n'a pas été respecté;
- Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser le Service des travaux publics, en vertu du Règlement BEAC-033, article 11.3, à effectuer les travaux correctifs nécessaires sur le lot vacant 6 266 766 (terrain sur Alton) et à facturer le coût des travaux au propriétaire.
45. URBANISME
- 45.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 22, Glendale
-
- 2020-09-295 **CONSIDÉRANT** QU'une demande de dérogation mineure a été présentée à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 19 août 2020 pour la propriété située au 22, Glendale;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure est d'autoriser que l'abri d'auto existant soit localisé à 1,57 mètre de la ligne de propriété droite, alors que le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 1,8 mètre entre un abri d'auto et une ligne de propriété latérale, représentant un empiètement de 0,23 mètre dans la marge latérale droite;
- CONSIDÉRANT QUE** toute demande de dérogation mineure doit respecter les conditions énumérées à l'article 2.9 du Règlement BEAC-044 sur les dérogations mineures;
- CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme estime que les conditions énumérées au Règlement BEAC-044 sont rencontrées;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de dérogation mineure afin d'autoriser que l'abri d'auto existant soit localisé à 1,57 mètre de la ligne de propriété droite, alors que le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 1,8 mètre entre un abri d'auto et une ligne de propriété latérale, représentant un empiètement de 0,23 mètre dans la marge latérale droite pour la propriété située au 22, Glendale;
- Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER la demande de dérogation mineure afin d'autoriser que l'abri d'auto



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

existant soit localisé à 1,57 mètre de la ligne de propriété droite, alors que le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 1,8 mètre entre un abri d'auto et une ligne de propriété latérale, représentant un empiètement de 0,23 mètre dans la marge latérale droite pour la propriété située au 22, Glendale.

45.2 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 7, Jean-Charlebois

2020-09-296 CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été présentée à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 19 août 2020 pour la propriété située au 7, Jean-Charlebois;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est d'autoriser que le bâtiment principal projeté soit situé à 9,76 mètres de la ligne de propriété avant, alors que le règlement de zonage, conformément à la règle d'insertion d'une habitation unifamiliale entre deux bâtiments existants, prescrit une distance maximale de 7,90 mètres entre ce bâtiment principal et la ligne de propriété avant;

CONSIDÉRANT QUE toute demande de dérogation mineure doit respecter les conditions énumérées à l'article 2.9 du Règlement BEAC-044 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme estime que les conditions énumérées au Règlement BEAC-044 sont rencontrées;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de dérogation mineure afin d'autoriser que le bâtiment principal projeté soit situé à 9,76 mètres de la ligne de propriété avant, alors que le règlement de zonage, conformément à la règle d'insertion d'une habitation unifamiliale entre deux bâtiments existants, prescrit une distance maximale de 7,90 mètres entre ce bâtiment principal et la ligne de propriété avant pour la propriété située au 7, Jean-Charlebois;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de dérogation mineure afin d'autoriser que le bâtiment principal projeté soit situé à 9,76 mètres de la ligne de propriété avant, alors que le règlement de zonage, conformément à la règle d'insertion d'une habitation unifamiliale entre deux bâtiments existants, prescrit une distance maximale de 7,90 mètres entre ce bâtiment principal et la ligne de propriété avant pour la propriété située au 7, Jean-Charlebois.

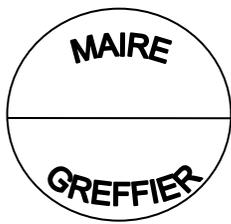
45.3 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 69, St-Andrew

2020-09-297 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 69, St-Andrew a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 19 août 2020 et est d'avis que l'objectif de maximiser la présence d'arbres sur le terrain et la qualité des aménagements paysagers n'est pas respecté parce que le critère visant à favoriser le maintien du plus grand nombre d'arbres matures et en santé sur le terrain n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 69, St-Andrew;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 69, St-Andrew.

45.4 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 7, Jean-Charlebois

2020-09-298 **CONSIDÉRANT** QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 7, Jean-Charlebois a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 19 août 2020 et est d'avis que l'objectif de maximiser la présence d'arbres sur le terrain et la qualité des aménagements paysagers n'est pas respecté parce que le critère visant à favoriser le maintien du plus grand nombre d'arbres matures et en santé sur le terrain n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 7, Jean-Charlebois;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 7, Jean-Charlebois.

45.5 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 267, Fairway

2020-09-299 **CONSIDÉRANT** QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 267, Fairway a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 19 août 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

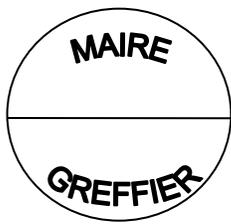
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 267, Fairway;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** D'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 267, Fairway.

45.6 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 256, Castle

2020-09-300 **CONSIDÉRANT** QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 256, Castle a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 19 août 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 256, Castle;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER** l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 256, Castle.

45.7 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 447, Beaconsfield

2020-09-301 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 447, Beaconsfield a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme(CCU) a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 19 août 2020 et est d'avis que l'objectif de créer un ensemble architectural homogène de qualité n'est pas respecté parce que le critère sur le style architectural qui comporte des points de ressemblance importants entre tout type de bâtiments n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 447, Beaconsfield;

CONSIDÉRANT que le CCU a émis des commentaires favorables à propos des plans préliminaires déposés le 1^{er} avril 2020;

CONSIDÉRANT que de nouveaux plans ont été déposés le 14 septembre 2020 similaires aux plans préliminaires déposés le 1^{er} avril 2020 et répondant aux préoccupations du Comité;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER** l'émission d'un permis de construction, tels que les plans déposés le 14 septembre 2020, pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 447, Beaconsfield.

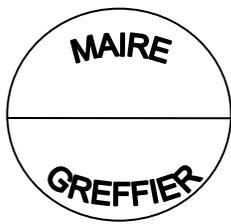
45.8 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 233, Cadillac

2020-09-302 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 233, Cadillac a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 19 août 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 233, Cadillac;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER** la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 233, Cadillac.

45.9 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 205, Northcliff

2020-09-303 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 205, Northcliff a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 19 août 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'**APPROUVER** la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 205, Northcliff;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER** la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 205, Northcliff.

45.10 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 302, Pinetree

2020-09-304 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 302, Pinetree a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 19 août 2020 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales n'est pas rempli;

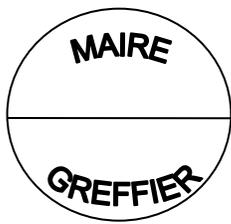
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de **REFUSER** l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 302, Pinetree;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER** l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 302, Pinetree.

45.11 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 130, Rowan

2020-09-305 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 130, Rowan a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 19 août 2020 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 130, Rowan;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 130, Rowan.

45.12 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 69, Devon

2020-09-306 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 69, Devon a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 19 août 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 69, Devon;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 69, Devon.

45.13 Demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 138, Carlton

2020-09-307 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 138, Carlton a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 19 août 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 138, Carlton;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de permis de rénovation pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 138, Carlton.

45.14 Demande de modification des plans déjà approuvés au 180, Acres



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2020-09-308 CONSIDÉRANT QUE le 22 juin 2020, le Conseil a adopté la résolution 2020-06-193 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 180, Acres;

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 19 août 2020 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères (1) exigeant que les matériaux de revêtement extérieur soient durables, de couleurs sobres et compatibles avec les bâtiments voisins et (2) sur l'harmonie des matériaux et des composantes architecturales ne sont pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER la demande de modification des plans déjà approuvés au 180, Acres;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER la demande de modification des plans déjà approuvés au 180, Acres.

50. RESSOURCES HUMAINES

50.1 Nomination en vue de permanence à titre d'Opératrice Annexe A au poste 5249 au Service des travaux publics

2020-09-309 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Madame Claudia Rouleau-Pilon à titre d'Opératrice;

QUE cette nomination soit effective à compter du 21 septembre 2020 et assujettie à une période de familiarisation de 20 jours travaillés, conformément aux dispositions de l'alinéa 17.17 de la convention collective des employés cols bleus au terme de laquelle le statut d'employé permanent sera reconnu.

QUE la date d'ancienneté reconnue de Madame Claudia Rouleau-Pilon soit établie au 29 avril 2019, date de son embauche.

50.2 Nomination en vue de permanence à titre de Contremaître, égouts et aqueducs au poste 5203 au Service des travaux publics

2020-09-310 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit approuvée la nomination en vue de permanence de M. Dominic Chèvrefils à titre de Contremaître, égouts et aqueducs, à compter du 28 septembre 2020;

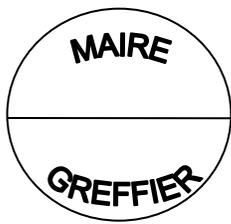
QUE son salaire soit établi à l'échelon 3 du groupe 4 de l'échelle de rémunération des cadres;

QUE cette promotion soit assujettie à une période d'évaluation de douze (12) mois, conformément aux dispositions des conditions de travail des cadres.

53. COMITÉS

53.1 Nomination du président du Comité consultatif d'urbanisme

2020-09-311 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la nomination du conseiller David Newell à titre de président du Comité



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

consultatif d'urbanisme, à compter du 21 septembre 2020, jusqu'à son remplacement par résolution du Conseil.

- 53.2 Renouvellement de mandat de membres au Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA)
-

2020-09-312 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le renouvellement de mandat de Madame Virginia Bell, Monsieur John Gradwell et Madame Leona Kemp à titre de membres au Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA) à compter du 21 septembre 2020, pour une période d'un (1) an.

- 53.3 Renouvellement de mandat de membres au Comité de culture et loisirs
-

2020-09-313 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le renouvellement des mandats de Madame Kimberly Carrière et de Madame Veronica Desaulniers à titre de membres au Comité de culture et loisir à compter du 21 septembre 2020, pour une période d'un (1) an.

- 53.4 Renouvellement de mandat de membres du Comité des finances
-

2020-09-314 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le renouvellement des mandats de Monsieur Patrick Pharand, Monsieur Frank Belvedere, Madame Pamela Hunt et Monsieur Wade Staddon à titre de membres du Comité des finances, à compter du 21 septembre 2020, pour une durée d'un (1) an.

- 53.5 Renouvellement de mandat de membres du Comité consultatif de l'environnement
-

2020-09-315 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le renouvellement de mandat de membres du Comité consultatif de l'environnement, à compter du 21 septembre 2020, pour une période d'un (1) an :

Monsieur Glen Choma
Monsieur Rob Costain
Madame Lucie Veilleux
Madame Renée Wilson.

- 53.6 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 19 août 2020
-

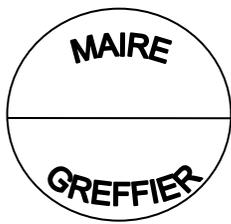
2020-09-316 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 19 août 2020.

60. GÉNÉRAL

- 60.1 Avis de vacance au poste de conseiller municipal du district 6
-

2020-09-317 ATTENDU que Monsieur Al Gardner, conseiller municipal du district 6, est décédé le 26 août 2020;

ATTENDU que le territoire de la Ville de Beaconsfield est divisé en six (6) districts électoraux;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de donner avis de vacance au poste de conseiller municipal du district 6, conformément aux dispositions de l'article 333 de *la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

- 60.2 Autorisation de signer et soumettre pour approbation une modification au calendrier de conservation relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente
-

- 2020-09-318 ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE le Règlement BEAC-082 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de la Ville de Beaconsfield ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser Madame Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer le calendrier de conservation modifié et toute autre modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier modifié ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Ville de Beaconsfield.

- 60.3 Mandat à Me Marc-André LeChasseur de la firme d'avocats Bélanger Sauvé afin de représenter les intérêts de la Ville de Beaconsfield dans les procédures légales relativement à la démolition d'une construction illégale sur la propriété privée située au 172, Lakeview
-

- 2020-09-319 CONSIDÉRANT qu'un solarium a été érigé sans permis;

CONSIDÉRANT que de nombreux avis d'infraction ont été transmis;

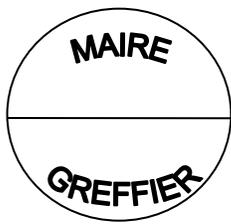
CONSIDÉRANT la mauvaise foi des anciens propriétaires ayant érigé le solarium;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de mandater Me Marc-André LeChasseur de la firme d'avocats Bélanger Sauvé pour représenter la Ville de Beaconsfield dans les procédures légales relativement à la démolition d'un solarium construit illégalement sur la propriété privée située au 172, Lakeview.

- 60.4 Mandat à Me Marc-André LeChasseur de la firme d'avocats Bélanger Sauvé afin de représenter les intérêts de la Ville de Beaconsfield relativement à un usage non conforme sur la propriété privée située au 571, Church
-

- 2020-09-320 CONSIDÉRANT qu'un usage non conforme au Règlement de zonage 720 opère à cette adresse;

CONSIDÉRANT que plusieurs avis d'infraction ont été transmis au propriétaire;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT l'inaction du propriétaire de renoncer à l'usage non conforme identifiée dans les avis d'infraction;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de mandater Me Marc-André LeChasseur de la firme d'avocats Bélanger Sauvé pour représenter la Ville de Beaconsfield dans les procédures légales relativement à la cessation d'un usage non conforme sur la propriété privée située au 571, Church.

60.5 Dépôt du rapport final portant sur l'optimisation de la collecte sélective, dans le cadre du projet pilote subventionné par la Fédération canadienne des municipalités

2020-09-321 Le Conseil prend acte du dépôt du rapport final portant sur l'optimisation de la collecte sélective dans un contexte de tarification incitative sur les déchets, dans le cadre du projet pilote subventionné par la Fédération canadienne des municipalités.

60.6 Autorisation de présenter une demande de subvention au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités pour une étude de faisabilité sur les besoins techniques pour la construction écoénergétique d'un nouveau centre multifonctionnel

2020-09-322 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville de Beaconsfield autorise la présentation d'une demande de subvention au Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour mener une étude de faisabilité sur les exigences techniques pour la construction écoénergétique d'un nouveau centre multifonctionnel;

QUE la Ville de Beaconsfield s'engage à mener les activités identifiées dans le cadre de la proposition du projet soumis au Fonds municipal vert de la FCM, dans le but d'évaluer les options et les exigences techniques pour la construction écoénergétique d'un nouveau centre multifonctionnel;

QUE la Ville de Beaconsfield désigne Monsieur Andrew Duffield, directeur du Développement durable, comme personne autorisée à agir et signer, au nom de la Ville, les demandes de subvention et tous documents afférents.

60.7 Autorisation de présenter une demande de subvention au Fonds du Canada pour les espaces culturels du ministère du Patrimoine canadien pour la construction d'un nouveau centre multifonctionnel

2020-09-323 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville de Beaconsfield autorise la présentation d'une demande de subvention au Fonds du Canada pour les espaces culturels du ministère du Patrimoine canadien pour la construction d'un nouveau centre multifonctionnel; et

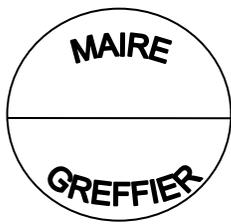
QUE la Ville de Beaconsfield désigne Monsieur Andrew Duffield, directeur du Développement durable, comme personne autorisée à agir et signer, au nom de la Ville, les demandes de subvention et tous documents afférents.

60.8 Autorisation de présenter une demande de subvention au Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour la construction d'un nouveau centre multifonctionnel



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 2020-09-324 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville de Beaconsfield autorise la présentation d'une demande de subvention au Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour la construction d'un nouveau centre multifonctionnel;
- QUE la Ville de Beaconsfield désigne Monsieur Andrew Duffield, directeur du Développement durable, comme personne autorisée à agir et signer, au nom de la Ville, les demandes de subvention et tous documents afférents.
- 60.9 Autorisation de présenter une demande de subvention au programme ÉcoPerformance de Transition énergétique Québec (TEQ) pour une étude de faisabilité sur les exigences techniques pour la construction écoénergétique d'un nouveau centre multifonctionnel
-
- 2020-09-325 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville de Beaconsfield autorise la présentation d'une demande de subvention au programme ÉcoPerformance de Transition énergétique Québec (TEQ) pour mener une étude de faisabilité sur les exigences techniques pour la construction écoénergétique d'un nouveau centre multifonctionnel;
- QUE la Ville de Beaconsfield s'engage à mener les activités identifiées dans le cadre de la proposition du projet soumis au programme ÉcoPerformance de TEQ, dans le but d'évaluer les options et les exigences techniques pour la construction écoénergétique d'un nouveau centre multifonctionnel; et
- QUE la Ville de Beaconsfield désigne Monsieur Andrew Duffield, directeur du Développement durable, comme personne autorisée à agir et signer, au nom de la Ville, les demandes de subvention et tous documents afférents.
- 60.10 Demande d'autorisation pour tenir des opérations de nuits pour un tournage cinématographique au 306, Pinetree
-
- 2020-09-326 **CONSIDÉRANT** qu'une demande d'autorisation pour une opération de tournage cinématographique située au 306, Pinetree a été déposée le 21 septembre 2020;
- CONSIDÉRANT** que la Ville a adopté une politique de tournage cinématographique;
- CONSIDÉRANT** qu'en vertu de cette politique, les opérations de tournage cinématographiques entre 22 h et 7 h sont interdites à moins que le Conseil ne l'autorise expressément;
- CONSIDÉRANT** que cette opération de tournage se déroulera en partie durant la nuit entre 22 h et 7 h;
- CONSIDÉRANT** que les résidents du quartier directement affectés par cette opération de tournage ont été informés de l'opération de nuit;
- CONSIDÉRANT** que la majorité des résidents du quartier ont signifié leur accord en signant un document à cet effet;
- CONSIDÉRANT** que la compagnie responsable des opérations entreprendra des mesures afin de minimiser les impacts sur le voisinage;
- Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser la tenue d'un tournage cinématographique dans la nuit du 5 au 6 novembre, entre 22 h et 7 h au 306, Pinetree.
70. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 70.1 Rapport du maire sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 27 août 2020
-

Son Honneur le maire indique que les membres de l'Association des municipalités de banlieue (AMB) ont soumis plusieurs recommandations à la Commission sur les finances et l'administration dans un rapport minoritaire. L'AMB remet en cause la consultation prébudgétaire menée par l'agglomération afin de sonder les résidents en vue de la préparation du budget 2021. Ainsi, la consultation n'était disponible qu'en français et de plus, l'AMB conteste la méthodologie du sondage. L'AMB recommande que l'objectif du prochain budget soit de geler les dépenses au même niveau que celui du budget 2020 puisque le budget 2020 inclut la réduction de certaines dépenses qui ont déjà été convenues. Quant aux taxes foncières, l'AMB précise qu'elles doivent être maintenues au niveau de l'inflation, ainsi que la quote-part imposée par l'agglomération aux villes liées. De plus, l'AMB ne peut pas appuyer la demande de Montréal de demander au gouvernement de lever l'interdiction pour les municipalités d'afficher un déficit. Également, l'AMB n'est pas en faveur d'une diminution générale du budget de fonctionnement du SPVM puisqu'il assure la sécurité sur notre territoire mais principalement parce que les municipalités liées ne reçoivent actuellement pas le même niveau de service que celui offert à Montréal. Son Honneur le Maire ajoute que l'ASM s'attend à un examen approfondi des services de partage des coûts et du coefficient appliqué pour calculer la quote-part des villes liées. Nous avons fermement exprimé la nécessité de discuter de cette question, puisque les municipalités liées sont actuellement désavantagées. Enfin, nous pensons que nous devons travailler avec les entreprises locales pour coordonner les actions de stimulation de l'économie. Son Honneur le maire dépose une copie du rapport minoritaire avec ses recommandations sur le processus de consultation prébudgétaire ainsi que les recommandations de la Commission des finances et de l'administration; les deux documents sont disponibles pour consultation au bureau de la greffière.

80. RAPPORTS DIRECTEURS

- 80.1 Dépôt des rapports des directeurs
-

Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour août 2020;
Rapport mensuel de la Patrouille municipale pour août 2020;
Rapport des visionnements en direct et en différé des séances du Conseil en webdiffusion.

90. AFFAIRES NOUVELLES

Nil.

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance ordinaire à 21 h 10.

MAIRE

GREFFIÈRE